

Règlement du concours de dessin enfants

Article 1 : Objet et thème du concours

A l'occasion de notre campagne de recrutement de sapeurs pompiers volontaires, nous proposons aux enfants intéressés un concours de dessin. Il est ouvert du 2 mai 2019 au 28 mai 2019 inclus. Ce concours a pour thème « le pompier du futur ».

Article 2 : Participants

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Article 3 : Modalité de participation

Chaque dessin devra être un travail original présenté, avec l'identité de l'enfant, sur un support papier, format A4.

Article 4 : Techniques

Les techniques manuelles suivantes seront acceptées : feutre, crayon de couleur, peinture.... (Dessin numérique non accepté). Le dessin devra être à plat, sans volume.

Article 5 : Dépôt

Les dessins devront être déposés non pliés, avant le 28 mai 2019 au centre de secours ouvert tous les dimanches matin de 10h00 à 12h00

Article 6 : Droit d'image et droit d'auteur

En déclarant son identité sur le dessin, chaque participant autorise l'utilisation de tout ou partie de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise les pompiers à l'utiliser gratuitement dans le cadre d'une éventuelle publication.

Article 7 : Désignation des gagnants

Un jury notera chacun des dessins sélectionnés par tranche d'âge (3-6 ans, 6-9 ans et 9-12 ans) en leur attribuant une note de 0 à 10, selon les critères suivants :

- pertinence par rapport au sujet : note de 0 à 5,
- qualité artistique note de 0 à 5

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, les notes les plus élevées. Le jury est souverain.

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 8 : Exposition et dotations

Un seul prix par sujet et par enfant sera décerné à l'issue du concours de dessin. Les lots sont identiques pour chaque catégorie. En cas de victoire multiple de la part d'un enfant, un seul prix lui sera attribué, le second prix sera offert au deuxième de la catégorie. A l'issue du choix les dessins retenus pourront être diffusés sur différents supports notamment le site Internet et Facebook.

Le lot suivant sera attribué aux gagnants :

Premier prix : TABLETTE NUMERIQUE

Deuxième prix : TEE-SHIRT GRAINE DE POMPIER

Troisième lot : LAROUSSE 40 gestes d'urgence en cas d'accident domestique

Et pour chaque gagnant un porte clés lumineux casque F1 argent

Le lot gagné ne pourra être ni négocié, ni échangé contre-valeur par l'organisateur.

Article 9 : Remise des dotations

Les lots seront remis en main propre aux gagnants lors de la remise des prix le samedi 01 juin

Article 10 : Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 11 : Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : 2 mai 2019
- Clôture de la remise des dessins : 28 mai 2019
- Désignation des gagnants et Remise des lots : samedi 01 juin à 18h30h au centre de secours.

Article 12 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le présent règlement peut être téléchargé

Article 13 : Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.

Article 14 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.